Séance du 26 Janvier 2021

Présents :, MURDINET Armand, FAVRE-NICOLIN Dimitri, CRETE Marie, ROLLAND Benoit, ORDENER Lorraine, DUBOIS Sabrina, SCALVINI Damien, CRON Lionel, LOUIS Amandine, CHARLY Rémy, THYRARD Frankline, PELLOUX-PRAYER Marion,
En visioconférence : CORBY Guy,

Excusé(s) : CLERC-LE-PAGE Anne, AUGUGLIARO Christophe

VALENCE ROMANS AGGLO – CONVENTION DE MUTUALISATION DE LA PLATEFORME DE DÉMATÉRIALISATION DES MARCHÉS PUBLICS

Les marchés passés selon une procédure adaptée font l'objet d'une publicité dans les conditions suivantes :

De 0 à 40 000 € HT : la collectivité (pouvoir adjudicateur) peut décider que le marché sera passé sans publicité ni mise en concurrence préalables (jusqu'à fin 2022, le seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence pour la conclusion des marchés de travaux est relevé à 100 000 € jusqu'à fin 2022).

De 40 000 à 90 000 € HT : la procédure adaptée et une publicité dite adaptée s'impose.

De 90 000 à 214 000 € HT : la démarche est identique mais la publicité devra se faire soit dans le BOAMP (Bulletin officiel des annonces des marchés publics), soit dans un journal d'annonces légales et, le cas échéant, dans une publication spécialisée.

Entre 214 000 € HT et 5 350 000 € HT pour les travaux, le pouvoir adjudicateur peut recourir à une procédure adaptée.

Au-delà de 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services passés par les collectivités locales et au-delà de 5 350 000 € HT pour les marchés de travaux s'appliquent les procédures formalisées (appel d'offres, procédure concurrentielle avec négociation, procédure du dialogue compétitif).

Comme sur le précédent mandat, Valence Romans Agglo nous propose d'adhérer à la plateforme de dématérialisation des marchés « AWS » sur leur profil. Les frais d'abonnement annuel et de création/maintien du compte sont pris en charge par la communauté d'agglomération. Seuls restent de la commune, les annonces publiées auprès du Journal Officiel, du BOAMP ou d'un journal d'annonces légales (Dauphiné Libéré).

La séance est clôturée par la signature des élus présents

Prochaine séance le mardi 23 février à 20h